

**MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
SIÈGE SOCIAL**

3110, boulevard Martel
Saint-Honoré, G0V 1L0
Tél. : 418 673-1705
Télec. : 418 673-7205
Sans frais : 1 888 673-1705

**MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
POINT DE SERVICE**

449, rue Principale,
Saint-Félix-d'Otis, G0V 1M0
Tél. : 418 544-0113
Télec. : 418 544-1081

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 18-386 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 13 mars 2018, le conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay a adopté le projet de règlement numéro 18-386 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay et ayant pour objet de modifier les limites des affectations englobant la mine Niobec et de supprimer l'aire d'affectation « Parc industriel pour l'industrie lourde » créée par le règlement 13-312 pour le parc de résidus miniers.
2. Le projet de règlement numéro 18-386 vise à remettre sous l'affectation agricole, les secteurs qui ne sont plus nécessaires pour la mise en oeuvre du projet d'expansion de la mine Niobec et à l'implantation d'un parc à résidus miniers. Un secteur correspondant aux lots 31 et 32 du rang 7 qui est adjacent au site actuel de la mine est remis sous l'affectation agricole en respect de la décision de la CPTAQ, dossier 406267. Le secteur correspondant aux lots 45 à 51, P52, 53 à 60, A et B, rang 7, canton Simard, destiné à recevoir le parc à résidus miniers est remis sous l'affectation agricole puisque le parc à résidus miniers sera plutôt réalisé sur les terrains situés à l'emplacement actuel de la mine.
3. Une assemblée publique de consultation aura lieu le mardi 25 septembre 2018, à 18 h, au siège social de la MRC du Fjord-du-Saguenay situé au 3110, boulevard Martel à Saint-Honoré. L'objet de cette assemblée sera de présenter aux personnes intéressées le projet de règlement numéro 18-386. Au cours de cette assemblée, la commission, présidée par le préfet de la MRC du Fjord-du-Saguenay, expliquera les modifications proposées et, le cas échéant, les effets sur le plan et les règlements d'urbanisme de la Ville de Saint-Honoré. Elle entendra également les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.
4. Le projet de règlement numéro 18-386 et l'illustration du territoire visé peuvent être consultés au siège social de la MRC du Fjord-du-Saguenay à Saint-Honoré ou au point de service à Saint-Félix-d'Otis, et ce, pendant les heures de bureau.

DONNÉ à Saint-Honoré, ce 7 septembre 2018.

Christine Dufour
Directrice générale et secrétaire-trésorière